

Anciens hangars des pompes à Vicques

M. Martin Clerc, conseiller général

"Les anciens hangars des pompes, situés derrière l'école enfantine, sont destinés tôt ou tard à la démolition. Juste à côté de ceux-ci, deux immeubles sont en construction et on peut supposer que les aménagements extérieurs seront réalisés en 2018. Il est bon également de préciser que l'accès à ces futurs logements se fera par le parking de l'école enfantine, donc des travaux vont être entrepris dans ce secteur.

A mon sens il serait judicieux de mettre au budget 2018, le montant pour la démolition de ces vieux hangars en bois. Ainsi nous gagnerions en synergie et en coût, nous augmenterions le nombre de places de parc, et surtout nous ne laisserions plus cette verrue au centre du village, devant les fenêtres d'immeubles flambants neufs.

D'ici là, il y a bien le temps de réfléchir et trouver une solution pour l'entreposage du matériel stocké dans ces vieux hangars. C'est aussi l'occasion d'y faire du tri.

L'argument d'attendre que le projet de la voirie soit abouti ne tient pas, car une solution transitoire peut être envisagée. Il y a assez de bâtiments communaux dans nos villages qui permettent ce stockage.

Le conseil communal est-il d'accord avec cette réflexion, et accepte-t-il de mettre au budget 2018 le montant pour la démolition de ces hangars ? Merci pour votre réponse".

Réponse du Conseil communal par Yvan Burri

"Le remplacement, en terme de volume de stockage, de ces anciens hangars fait partie de la réflexion que la commission des travaux publics a entamé quant aux bâtiments nécessaires à la voirie. Pour le moment y sont ranger à l'abri : des machines communales tels que la saleuse, la lame et le tracteur qui ne trouvent pas de place au dépôt de la voirie. Les sociétés locales y déposent aussi du matériel nécessaire à la fête du village. Contrairement à ce que vous écrivez dans votre question, il n'y a pas d'alternative à court terme pour entreposer ce matériel.

Les travaux sur la parcelle attenante, ne toucheront pas celle de la commune. Tout au plus un marquage adéquat sera fait si nécessaire et les places de parc resteront telles qu'elles le sont aujourd'hui. Comme la réfection de la chaussée n'est pas prévue, je ne vois pas de synergies profitables à la commune.

L'aménagement de cette parcelle communale fera l'objet de l'étude de la prochaine étape du projet Scheulte si le crédit est accepté en votation l'année prochaine, y compris le pont sur la rivière.

Enfin le budget 2018 sera établi par les prochaines autorités au regard des priorités et en fonction des disponibilités financières de la nouvelle commune. Monsieur le Conseiller, comme vous, je sais que ces hangars doivent être déconstruits mais je ne peux, ce soir, comme vous le demandez, engager une promesse du prochain conseil comme quoi ce sera fait en 2018. J'espère avoir répondu à votre question et vous remercie de votre attention".

Monsieur Martin Clerc n'est pas satisfait.